



Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/1981 du 13 décembre 2018, renouvelant l'approbation de la substance active composés du cuivre conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **COPLESS***

de la société NUFARM SAS

numéro de dossier n°2022-2258

Vu le courrier d'abandon de la demande n°2019-4583 de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit COPLESS de la société NUFARM en date du 28 juillet 2022,

Considérant que la société NUFARM souhaite abandonner sa demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit COPLESS, suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active composés du cuivre,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France**, dans les conditions précisées dans la présente décision.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	COPLESS MICROS-COP CUPROFLASH DP
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	NUFARM SAS Immeuble West Plaza 11 rue du Débarcadère 92700 COLOMBES France
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	375 g/kg – composés du cuivre
Numéro d'intrant	2000087
Numéro d'AMM	2000087
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait

Délai accordé pour la vente et la distribution	1 mois à compter de la présente décision
Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks	12 mois à compter de la présente décision

A Maisons-Alfort, le 14/09/2022

DocuSigned by:

 AE281A955A42454...
 Charlotte Grastilieur
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)